

2015-05-057-DVCS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 7.1.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2015

OBJET : ECOLE DE MUSIQUE : DROITS D'INSCRIPTION

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LECERF, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme DUFAU	procuration à	Mme DUPRE
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
M. LAURENT	procuration à	M. GONZALES
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme MONTAUCET	procuration à	Mme BISBAU

ABSENTS EXCUSÉS

M. GARANS
Mme PICAT
M. POULAERT
Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 28



2015-05-057-DVCS - ECOLE DE MUSIQUE : DROITS D'INSCRIPTION

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

L' Ecole Municipale de Musique accueille 414 élèves . Elle permet à de très nombreux enfants et jeunes d'accéder à la pratique musicale et contribue ainsi précieusement à leur développement. Grâce aux orchestres qu'elle a su constituer, cette école joue également un rôle important dans l'animation de notre Ville durant toute l'année. Cependant, le coût de revient moyen d'un élève s'élève environ à 1300 €.

Considérant la nouvelle donne financière des collectivités territoriales , une réévaluation est décidée pour la rentrée scolaire 2015/2016 pour les élèves résidant sur les communes n'ayant pas souhaité participer au fonctionnement de l'Ecole de Musique.

Pour les élèves dépendant des communes ayant souhaité participer au fonctionnement, une légère augmentation est prévue, uniquement pour l'éveil musical .

Pour les élèves tarnosiens, les tarifs restent inchangés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29;

DELIBERE

FIXE ainsi qu'il suit pour l'année scolaire 2015/2016, les droits d'inscription de l'Ecole de Musique :

	TARIFS en € 2013/2014	TARIFS en € 2014/2015	TARIFS en € 2015/2016
1 enfant Tarnos	95	100	100
2 enfants Tarnos	157	165	165
3 enfants Tarnos	199	210	210
Par enfant en plus	41	45	45
Eveil Musical	45	50	50
Commune conventionnée			
1 enfant	189	200	200
2 enfants	312	320	320
3 enfants	396	410	410
Par enfant en plus	83	90	90
Eveil Musical	45	55	60
Communes non conventionnées			
1 enfant	300	400	450
2 enfants	500	650	750
3 enfants	610	900	1000
Par enfant en plus	130	200	250
Eveil Musical	85	100	115
Adultes Tarnos			
I	360	400	400
Adultes Hors Commune			
I	410	510	600
Location Instruments			
I	68,60	80	80

Identifiant unique*: 040-214003121-20150522-2015_05_057-DE

Envoyé en préfecture, le 26/05/2015 - 12:10

Reçu en préfecture, le 26/05/2015 - 12:50



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget.

Vote: 28

Pour: 28

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 22 mai 2015

Le Maire